



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 21 AVRIL 2017

Date de la convocation : 12 avril 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (1^{er} Vice Président), Monsieur Alain RENARD (2^{ème} Vice Président), Monsieur Bernard LAURET (3^{ème} Vice Président) et Monsieur Anacleto ALFONSO (secrétaire).

**DÉLIBÉRATION N°20170421_002
ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS
INFORMATIQUES NEUFS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES**

ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES NEUFS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les statuts du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Considérant le plan d'action mené par Gironde Numérique et la Direction de l'Éducation Nationale visant au déploiement d'un environnement numérique de travail dans toutes les écoles du 1^{er} degré situées en dehors de Bordeaux Métropole

Considérant que l'accès aux usages du numérique à l'école nécessite au préalable la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et de moyens matériels mutualisés

Objet

L'accord cadre a pour objet la fourniture de matériels informatiques neufs et prestations associées.

Procédure

Il sera lancé sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert en vertu des articles 25, 66 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et conclu avec un nombre maximum de 3 titulaires (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Forme

Les titulaires de l'accord cadre seront remis en concurrence, sans publicité préalable et selon les modalités précisées dans le cahier des charges, à l'occasion de la survenance d'un besoin (dit marchés subséquents) et selon les modalités précisées dans le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Les marchés subséquents seront passés dans le cadre d'un groupement de commande avec les communes intéressées et qui se situent en dehors de Bordeaux métropole

Durée

La durée de l'accord cadre sera de 4 ans à compter de sa notification.

Périmètre

L'accord cadre comportera les lots suivants :

- Lot 1: Ordinateurs fixes / Portables / Serveur / Périphériques divers et prestations associées.
- Lot 2: Ordinateurs portables/ultraportables - Classes Mobiles et prestations associées
- Lot 3: Tablettes Numériques/hybrides - Valises mobiles et prestations associées
- Lot 4: Tableaux blancs interactifs / système de projection interactive / vidéoprojecteur et prestations associées

ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIELS INFORMATIQUES NEUFS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Le montant estimé de l'accord cadre et de ses marchés subséquents pour sa durée est de 4 796 000 € hors taxes,

Dans ces conditions, je vous propose Messieurs :

- de bien vouloir m'autoriser à engager, attribuer et signer un accord cadre pour la fourniture de matériels informatiques neufs et prestations associées ainsi que ses marchés subséquents selon les modalités fixées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 21 avril 2017

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Annexe 1 : Projet de Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

Annexe 2 : Projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)